

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 15 JUIN 2026

Date de convocation : 08/06/2026

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 12

votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois de juin, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Gérard MARTIN, Maire.

Etaient présents : BOUTTEFORT Gérard, CANNOUX Félix, CORDEVANT Yasmina, DUPUIS Marc-André, ELOIRE Mélanie, FICHAUX Maggy, GRANDIAU Maxime, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, MISRAOUI Marie, POULIER Didier, TABARD Anne-Sophie
Absents excusés : DRICOURT Benoît, THOMAS Serge, FRASQUET Anne-Sophie
Absents non excusés : /

Procurations : DRICOURT Benoît donne procuration à MARTIN Gérard, THOMAS Serge donne procuration à ELOIRE Mélanie

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : CORDEVANT Yasmina

DELIBERATION N°37 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CIID

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1650, 1650 A et 346 A de l'annexe III ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour la mandature à venir ;

Considérant qu'il est demandé à chaque commune de proposer deux contribuables pouvant potentiellement siéger à la CIID ;

Considérant que les commissaires doivent être :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civiques,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunales (EPCI) ou des communes membres.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour proposer à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais deux contribuables qui siégeront à la CIID.

Il propose les contribuables suivants :


- LOIFERT Florence
- FICHAUX Maggy

Après délibération est à l'unanimité, les deux contribuables proposés sont désignés comme membres potentiels de la CIID.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.


Pour extrait certifié conforme, le 15 juin 2026.

Le Maire



Gérard MARTIN

La secrétaire de séance



CORDEVANT Yasmina

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative). Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.